

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 11 novembre 2013 à 20 heures, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard, Claude Graveline, Kim Tétrault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Sont aussi présentes, madame Sylvie Beauregard, directrice générale, et madame Nancy Carvalho, agente administrative.

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session. Il en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du conseil, madame Kim Tétrault, messieurs Michael W. Savard et Marco Beaudry, pour féliciter les candidats réélus, madame Annick Corbeil, messieurs Claude Graveline et Sylvain Lafrenaye et pour remercier les membres sortants, messieurs Christian Vanasse et Jacques Dubuc.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **1. Ouverture de la séance**

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2013

### **4. Adoption des comptes**

### **5. Période de questions**

### **6. Correspondance**

### **7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment**

### **8. Administration**

- 8.1 Dépôt du rapport semestriel au 31 octobre 2013
- 8.2 Nomination des conseillers-ères
- 8.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus-es
- 8.4 Code d'éthique et de déontologie – Dépôt des déclarations solennelles des élus-es
- 8.5 Allocations de départ – Versement
- 8.6 Élections novembre 2013 - Dépôt du rapport des dépenses
- 8.7 Photocopieur – Contrat de location
- 8.8 Lecture de compteur - Embauche
- 8.9 Aviseurs légaux – Mandat général
- 8.10 Programme «Taxe sur l'essence et contribution du Québec» (TECQ) – Reddition de comptes – Mandat à un auditeur indépendant
- 8.11 Assurances responsabilité civile – Ultima - Proposition

### **9. Sécurité publique**

- 9.1 Travaux de stabilisation des berges – Sites 2 et 3 – Les Services exp inc. – Autorisation de paiement
- 9.2 Travaux de stabilisation des berges – Sites 2 et 3 – L.A. Hébert inc. – Autorisation de paiement
- 9.3 Travaux de stabilisation des berges – Sites 2 et 3 – Divers fournisseurs – Autorisation de paiement
- 9.4 Sûreté du Québec – Identification des priorités d'actions sur le territoire de la municipalité

### **10. Transport**

- 10.1 Déneigement – Achat de sel de déglçage
- 10.2 Travaux de voirie – Rangs Salvail Sud et Basse-Double – Danis Construction inc. – Décompte #2 - Autorisation de paiement
- 10.3 Travaux de voirie – Rangs Salvail Sud et Basse-Double – MRC des Maskoutains – Honoraires professionnels - Autorisation de paiement
- 10.4 Travaux de voirie – Rangs Salvail Sud et Basse-Double – Les Services exp inc. – Laboratoire - Autorisation de paiement
- 10.5 Ponceaux Salvail Sud et 6<sup>e</sup> rang - Programme d'aide à

l'amélioration du réseau routier municipal – Approbation des dépenses

- 10.6 Déneigement du chemin de l'UQROP - Mandat
- 10.7 Club de motoneige ASAN – Demande de traverses

**11. Hygiène du milieu**

Aucun point.

**12. Aménagement et urbanisme**

- 12.1 Comité du bassin versant de la rivière Salvail – Demande d'appui financier

**13. Loisirs et culture**

- 13.1 AFEAS et FADOQ – Demande de soutien financier
- 13.2 Maison des Jeunes – Demande de soutien financier

**14. Autres sujets**

- 14.1 Famille – Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables – Reconduction et précisions
- 14.2 École Aux-Quatre-Vents – Demande d'aide financière

**15. Rapport des élus – Information**

**16. Période de questions**

**17. Clôture de la séance**

2013-11-253

Sur la proposition de madame la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par monsieur le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU :

DE RETIRER le point 8.4 Code d'éthique et de déontologie – Dépôt des déclarations solennelles des élus-es.

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013**

2013-11-254

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par monsieur le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er octobre 2013 tel que rédigé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**4. ADOPTION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2013 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :	17 719.18\$
Comptes déjà payés :	671 431.14\$
Comptes à payer :	76 601.65\$

Appels des pompiers :

06-10-2013	Feu de fossé	787, rang Sarasteau, St-Bernard
09-10-2013	Feu garage + véhicule	70, rang Fleury, Saint-Bernard
21-10-2013	Feu dans entrée électrique	938, rue Lamoureux, Saint-Jude
25-10-2013	Citerne à fumier renversé	face au 603 4e rang, St-Bernard

Transferts de fonds :

DE

02 70120 522	entretien centre communautaire	1000\$
02 70230 331	biblio téléphone	282\$
02 70230 670	livres biblio	1477\$
02 70230 672	médiathèque	1120\$
A 02 70230 522	biblio entretien réparation	3879\$

EN CONSÉQUENCE,

2013-11-255

Sur la proposition de madame la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'AUTORISER les transferts de fonds;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

---

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

## **6. CORRESPONDANCE**

- 26 septembre 2013: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2013
- 3 octobre 2013: MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON- – Réponse négative à notre demande d'appui pour l'identification par la MRC des Maskoutains des cas de non-respects des bandes riveraines sur les cours d'eau sous sa compétence
- 3 octobre 2013: MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE - Résolution no 2013.10.15 relative à la demande d'identification des cas de non-respects des bandes riveraines par la MRC des Maskoutains sur les cours d'eau sous sa compétence
- 8 octobre 2013: MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2013
- 8 octobre 2013: MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 septembre 2013
- 8 octobre 2013: VILLE DE SAINT-PIE - Résolution no 28-10-2013 relative à la demande d'identification des cas de non-respects des bandes riveraines par la MRC des Maskoutains sur les cours d'eau sous sa compétence
- 21 octobre 2013: VILLE DE LAC-MÉGANTIC - Lettre de remerciement pour don au fonds *Avenir Lac-Mégantic*
- 24 octobre 2013: FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Rapport d'activités 2012-2013
- 24 octobre 2013: MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS - Réception d'un avis de contamination
- 24 octobre 2013: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 septembre 2013
- 24 octobre 2013: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du conseil exécutif du 11 septembre 2013
- 25 octobre 2013: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 octobre 2013
- 25 octobre 2013: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance du conseil exécutif du 9 octobre 2013

25 octobre 2013: SÉCURITÉ PUBLIQUE - Estimation de la contribution pour les services policiers de la Sûreté du Québec

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

## **7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

La directrice générale dépose le rapport du mois d'octobre 2013 préparé par monsieur Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment.

## **8. ADMINISTRATION**

### **8.1 DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL AU 31 OCTOBRE 2013**

La directrice générale dépose le rapport financier semestriel au 31 octobre 2013 préparé par madame Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe.

### **8.2 NOMINATION DES CONSEILLERS-ÈRES**

#### **POSTE DE MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E) ET SUBSTITUT À LA MRC LES MASKOUTAINS**

2013-11-256

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par monsieur le conseiller Claude Graveline, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame la conseillère Annick Corbeil à titre de mairesse suppléante et substitut à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE**

2013-11-257

Sur la proposition de madame la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par monsieur le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye à titre de délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

2013-11-258

Sur la proposition de madame la conseillère Kim Tétrault, Appuyée par monsieur le conseiller Michael W. Savard, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame la conseillère Annick Corbeil à titre de déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

2013-11-259

Sur la proposition de madame la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par monsieur le conseiller Claude Graveline, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur le conseiller Michael W, Savard à titre de délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA BIBLIOTHÈQUE, À LA FADOQ, ET À L'AFEAS, RESPONSABLE DE LA DÉMARCHE MADA ET RESPONSABLE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

2013-11-260

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par madame la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur le conseiller Michael W. Savard à titre de délégué à la bibliothèque, à la FADOQ et à l'AFEAS, responsable de la démarche MADA et responsable de la culture et du patrimoine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) AUX LOISIRS, AUX SPORTS ET À LA JEUNESSE**

2013-11-261 Sur la proposition de madame la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par monsieur le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame la conseillère Kim Tétrault à titre de déléguée auprès des Loisirs de St-Jude et responsable des loisirs, des sports et de la jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**POSTE DE RESPONSABLE DU COMITÉ DE VOIRIE**

2013-11-262 Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par madame la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye à titre de délégué au comité de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

2013-11-263 Sur la proposition de madame la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur le conseiller Michael W. Savard à titre de délégué au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

2013-11-264 Sur la proposition madame la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par monsieur le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur le conseiller Marco Beaudry à titre de délégué auprès de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**POSTE DE RESPONSABLE DU COMITÉ DE PROTECTION CIVILE**

2013-11-265 Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par madame la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur le conseiller Claude Graveline à titre de délégué au comité de protection civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**POSTE DE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES**

2013-11-266 Sur la proposition de madame la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par monsieur le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame la conseillère Kim Tétrault à titre de responsable des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**POSTE DE RESPONSABLE DU COMITÉ D'ACTION LOCAL**

2013-11-267

Sur la proposition de monsieur le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par madame la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame la conseillère Kim Tétrault à titre de responsable du comité d'action local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) AUX COURS D'EAU**

2013-11-268

Sur la proposition de madame la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par monsieur le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur le conseiller Marco Beaudry à titre de délégué aux cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.3 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums* monsieur le maire Yves de Bellefeuille, mesdames les conseillères Annick Corbeil et Kim Tétrault ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard, Claude Graveline, et Marco Beaudry déposent leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires.

**8.4 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE – DÉPÔT DES DÉCLARATIONS SOLENNELLES DES ÉLUS**

Point retiré de l'ordre du jour.

**8.5 ALLOCATIONS DE DÉPART – VERSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré au *Régime de retraite des élus municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 30.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, la municipalité doit verser une allocation de départ à une personne qui cesse d'être membre d'un conseil après avoir cumulé au moins deux années de services créditées au *Régime de retraite*;

CONSIDÉRANT le rapport administratif présenté par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

2013-11-269

Sur la proposition de madame la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

DE VERSER une somme totale de 2 350.21\$ aux élus sortants soit messieurs Jacques Dubuc (1 941.66\$) et Christian Vanasse (408.55\$) en fonction de leurs années de service.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense à partir du surplus accumulé affecté.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8.6 ÉLECTIONS NOVEMBRE 2013 - DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES**

La directrice générale et présidente d'élection, madame Sylvie Beauregard,

dépose le rapport des dépenses d'élections pour le processus électoral du 3 novembre 2013. Les dépenses totalisent 1 207.05\$.

#### **8.7 PHOTOCOPIEUR – CONTRAT DE LOCATION**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location et d'entretien pour le photocopieur vient à échéance en décembre 2013;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues décrites au rapport administratif;

2013-11-270

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de madame la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la proposition de *Groupe GDM* pour une location d'un photocopieur couleur modèle Xerox Workcentre 7855 pour un terme de 5 ans au montant mensuel de 144.11\$, taxes en sus, incluant un module de finition et le numérisateur réseau. Le tout tel que décrit à la proposition du 19 septembre 2013;

DE DÉFRAYER à *Groupe GDM* un montant de 0.0077\$ par copie monochrome et 0.0680\$ par copie couleur pour le service complet de maintenance incluant pièces et main d'oeuvre et ce, sur toute la période couvrant le terme de la location;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Sylvie Beauregard, à signer le contrat de location pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **8.8 LECTURE DE COMPTEURS – EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT QUE la lecture des compteurs d'eau doit se faire annuellement;

2013-11-271

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de monsieur le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par madame la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Gilles Langelier pour faire la lecture des compteurs d'eau au taux horaire de 12.00\$ pour un nombre approximatif de 30 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **8.9 AVISEURS LÉGAUX – MANDAT GÉNÉRAL**

2013-11-272

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par monsieur le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire ou la directrice générale à recourir aux services du cabinet Monty Coulombe pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 selon les termes de l'option 1 de l'offre de services du 23 octobre 2013 pour un montant annuel de 500\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **8.10 PROGRAMME «TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC» (TECQ) – REDDITION DE COMPTES – MANDAT À UN AUDITEUR INDÉPENDANT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit produire, dans le cadre du programme «Taxe sur l'essence et contribution du Québec» (TECQ), une reddition de comptes par un auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 30 octobre 2013 de la firme comptable Brodeur Denoncourt Girouard, Comptables Agréés Inc.;

2013-11-273

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de madame la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par monsieur le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER monsieur André Brodeur, comptable de la firme Brodeur Denoncourt Girouard, Comptables Agréés Inc. pour effectuer la reddition de comptes dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 pour la somme de 350\$.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense à partir du compte 02 13000 413 «vérification».

---

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **8.11 ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE – ULTIMA - PROPOSITION**

CONSIDÉRANT QUE le groupe Ultima a fait parvenir une proposition reçue le 28 octobre 2013 pour hausser la couverture de la municipalité en ce qui concerne l'assurance civile;

EN CONSÉQUENCE,

2013-11-274

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par monsieur le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

REFUSER la proposition du groupe Ultima de hausser la couverture de l'assurance civile qui est de 2\$ millions de base + 2\$ millions supplémentaires à 10\$ millions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **9.1 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITES 2 ET 3 – LES SERVICES EXP INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie les *Services exp inc.* a été mandatée pour les services d'ingénierie et de laboratoire pour les travaux de stabilisation des berges en vertu de la résolution 2011-06-140;

CONSIDÉRANT les factures numéros 178675, 178716 et 173138 en date du 11 novembre 2013 pour les deux premières et 11 octobre 2013 concernant les honoraires professionnels en ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

EN CONSÉQUENCE,

2013-11-275

Sur la proposition de madame la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par monsieur le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des factures numéros 178675, 178716 et 173138 de la firme d'ingénieurs *Les Services exp inc* au montant total de 21 039.78\$, toutes taxes incluses, cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139;

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

---

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

##### **9.2 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITES 2 ET 3 – L.A. HÉBERT INC. - AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT le décompte numéro 2, en date du 31 octobre 2013, des dépenses reliées aux travaux de stabilisation des berges des sites 2 et 3 du rang Salvail Nord effectués par la firme *L.A. Hébert.*;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur François Pothier, ingénieur



responsable du projet pour la firme EXP en date du 7 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2013-11-276

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par monsieur le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement au montant total de 998 643.99\$, taxes incluses, à L.A. Hébert inc., cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Sylvie Beaugard, à signer le décompte progressif numéro 2.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense. Le paiement de cette facture se fera dès la réception d'un chèque du *Ministère de la Sécurité publique* couvrant cette dépense.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beaugard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **9.3 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITES 2 ET 3 – DIVERS FOURNISSEURS - AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT les factures suivantes reliées aux travaux de stabilisation des berges des sites 2 et 3 du rang Salvail Nord: (taxes en sus)

Xittel 826794	Internet au chantier	43.95\$
Xittel 836404	Internet	5.00\$
Vel-Cour Asphalte ltée	Réparation Salvail Nord	3 419.82\$
	TOTAL (TAXES EN SUS)	3 468.77\$

CONSIDÉRANT l'approbation de l'ingénieur mandaté, monsieur François Pothier, de *Les Services exp*;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2013-11-277

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par monsieur le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des factures ci-haut décrites pour un montant totalisant 3 468.77\$, taxes en sus. Cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beaugard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **9.4 SÛRETÉ DU QUÉBEC – IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D' ACTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains ont convenu d'entreprendre une vaste consultation auprès des municipalités afin d'identifier les priorités d'actions du service de police pour 2014-2015;

2013-11-278

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur le conseiller Marco Beaudry,  
Appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'IDENTIFIER les trois priorités suivantes :

1. Patrouille et sécurité dans les parcs (vente de drogues, méfaits, bruit)
2. Sécurité routière (vitesse, alcool, traverses de piétons, téléphones cellulaires)
3. Prévention auprès de la population (aînés, maison des jeunes, école)

DE LES TRANSMETTRE au comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 10. TRANSPORT

### 10.1 DÉNEIGEMENT – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour fournir le sel de déglacage;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Donald Ménard, responsable de la voirie;

EN CONSÉQUENCE,

2013-11-279

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par monsieur le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat d'une quantité approximative de 70 tonnes de sel de déglacage auprès de la compagnie *Sel Warwick* pour un montant de 105.75\$ / tonne, taxes en sus.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense aux postes 02 33000 629 «sel de déglacage».

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beaugard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 10.2 TRAVAUX DE VOIRIE – RANGS SALVAIL SUD ET BASSE-DOUBLE – DANIS CONSTRUCTION INC. – DÉCOMPTE #2 - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le décompte numéro 2, à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2013, des dépenses reliées aux travaux de réfection d'une portion des rangs Basse-Double et Salvail Sud effectués par la firme *Danis Construction inc.*;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur responsable du projet pour la MRC des Maskoutains en date du 1er novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été présentés dans le cadre du *Programme de la taxes sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)*;

EN CONSÉQUENCE,

2013-11-280

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par monsieur le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement au montant total de 100 044.13\$, taxes incluses, à *Danis Construction inc.*;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Sylvie Beaugard, à signer le décompte progressif numéro 2 et les directives de changement numéro 2 et 3.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 23 04010 000 «immobilisation – réseau routier».

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beaugard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 10.3 TRAVAUX DE VOIRIE – RANGS SALVAIL SUD ET BASSE-DOUBLE – MRC DES MASKOUTAINS – HONORAIRES PROFESSIONNELS -

### **AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF1300515 au montant total de 2 279.88\$ de la *MRC des Maskoutains* pour les services en ingénierie en date du 30 octobre 2013 concernant les travaux sur les rangs Basse-Double et Salvail Sud;

CONSIDÉRANT les mandats octroyés en vertu de la résolution numéro 2013-06-162;

2013-11-281

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de madame la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par madame la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la facture ci-haut mentionnée à la MRC des Maskoutains.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 23 04010 « Immobilisation réseau routier ».

---

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **10.4 TRAVAUX DE VOIRIE – RANGS SALVAIL SUD ET BASSE-DOUBLE – LES SERVICES EXP INC. – LABORATOIRE - AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la facture numéro 173859 au montant total de 6 786.97\$ des *Service exp inc.* en ingénierie en date du 16 octobre 2013 concernant les travaux sur les rangs Basse-Double et Salvail Sud;

CONSIDÉRANT les mandats octroyés en vertu de la résolution numéro 2013-08-193;

2013-11-282

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par monsieur le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la facture ci-haut mentionnée à *Les Service exp inc.*

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 23 04010 « Immobilisation réseau routier ».

---

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **10.5 PONCEAUX SALVAIL SUD ET 6E RANG – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - APPROBATION DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation du versement d'une subvention de 4 500\$ en vertu du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier en date du 24 juillet 2013 pour les travaux d'amélioration des ponceaux des rangs Salvail Sud et 6e rang;

2013-11-283

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Graveline,  
Appuyée par monsieur le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration des ponceaux des rangs Salvail Sud et 6e rang pour un montant subventionné de 10 969.33\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les

ponceaux des rangs Salvail Sud et 6e rang, dont la gestion incombe à la municipalité de Saint-Jude et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **10.6 DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE L'UQROP - MANDAT**

CONSIDÉRANT QU'il était prévu à l'entente signée avec l'UQROP que la municipalité était responsable du déneigement du chemin d'accès menant au site de «Chouette à voir»;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de trois ans avec *Les Entreprises M.B.L. enr* est venu à échéance à la saison 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire du contrat d'entretien des saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 désire poursuivre pour les trois prochaines années aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est montrée satisfaite du travail exécuté de 2010 à 2013;

EN CONSÉQUENCE,

2013-11-284

Sur la proposition de madame la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par monsieur le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU

D'ADJUGER le contrat de déneigement du chemin de l'UQROP à *Les Entreprises M.B.L. enr.* pour la somme de 4 500\$ / 3 années, taxes en sus. Ce montant représente une dépense de 1 500.\$ par année (2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016), taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

#### **10.7 CLUB DE MOTONEIGE ASAN – DEMANDE DE TRAVERSES**

CONSIDÉRANT la demande du «Club de motoneige Asan inc.» pour l'installation de quatre (4) traverses au niveau des rangs Ste-Rose, Salvail Sud, 6<sup>ème</sup> Rang (entre le 1203 et le 1253) et Fleury en date du 21 octobre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

2013-11-285

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par monsieur le conseiller Michael W. Savard,  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER, pour la saison 2013-2014, les quatre (4) traverses demandées et d'installer les panneaux de signalisation aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **11. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point.

#### **12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

##### **12.1 COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SALVAIL – DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier du Comité du bassin versant de la rivière Salvail (CBVS) en date du 28 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir tous les efforts de protection des eaux de la rivière Salvail;

EN CONSÉQUENCE,

2013-11-286

Sur la proposition de madame la conseillère Annick Corbeil,  
Appuyée par madame la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU

DE REMETTRE au CBVS une contribution financière de 1 000\$.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie

qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste 02 70150 970 «activités culturelles et de loisirs».

Sylvie Beaugard

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **13. LOISIRS ET CULTURE**

#### **13.1 AFEAS ET FADOQ – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de l'AFEAS St-Jude en date du 24 septembre 2013;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la FADOQ club St-Jude en date du 19 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut encourager l'organisation d'activités par ces organismes;

EN CONSÉQUENCE,

2013-11-287

Sur la proposition de madame la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU

DE REMETTRE à l'AFEAS St-Jude une contribution financière de 200\$;

DE REMETTRE à la FADOQ club St-Jude une contribution financière de 1000\$;

Ces dépenses seront prévues au poste budgétaire 02 70150 951 «subvention aux organismes» pour l'année financière 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **13.2 MAISON DES JEUNES – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents en date du 4 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut encourager l'organisation d'activités pour les adolescents de 12 à 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité met gratuitement un local à la disposition de la Maison des Jeunes ce qui équivaut à une participation financière de plus de 4 000\$;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme reçoit, depuis octobre dernier, une importante contribution financière récurrente de l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil croient à la responsabilisation des jeunes dans le processus d'attribution d'une subvention;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est très impliquée dans l'attribution des contrats à la Coopérative jeunesse de services;

EN CONSÉQUENCE,

2013-11-288

Sur la proposition de monsieur le conseiller Michael W. Savard,  
Appuyée par monsieur le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU

DE REMETTRE à la Maison des Jeunes des Quatre-Vents une contribution financière de 1000\$ conditionnellement à une participation de la part des jeunes à savoir :

- que, du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre 2013, les jeunes soient responsables du nettoyage du parc des loisirs
- que, les jeunes soient responsables de la décoration des boîtes à fleurs aux deux entrées du village aux fêtes de l'Halloween, de Noël, de la St-Valentin et de Pâques, le coût du matériel étant défrayé par la municipalité.

Ces dépenses seront prévues au poste budgétaire 02 70150 951 «subvention aux organismes» pour l'année financière 2014 et sera versée en novembre 2014 suite à la réalisation des conditions énoncées ci-haut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. AUTRES SUJETS**

**14.1 FAMILLE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES – RECONDUCTION ET PRÉCISIONS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude veut encourager l'utilisation de couches en tissu lavables afin de préserver l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude veut offrir un soutien financier aux familles de son territoire afin de stimuler l'utilisation de couches lavables;

CONSIDÉRANT QU'une copie modifiée du programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables modifié a été remise à chaque membre du conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

2013-11-289

Sur la proposition de madame la conseillère Kim Tétrault,  
Appuyée par madame la conseillère Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU:

DE RECONDUIRE le «Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables» avec les modifications proposées pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14.2 ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande de l'école Aux-Quatre-Vents en date du 1er octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de supporter financièrement les parents de la municipalité de Saint-Jude dont les enfants doivent dîner à l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école ne bénéficie plus de la subvention accordée par le Ministère de l'Éducation depuis quelques années;

EN CONSÉQUENCE,

2013-12-290

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par madame la conseillère Kim Tétrault,  
IL EST RÉSOLU

DE VERSER au conseil d'établissement un montant de 690\$ correspondant à une subvention de 10\$ pour les 69 dîneurs résidant à Saint-Jude, cette somme devant être remise directement aux parents de la municipalité de Saint-Jude.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste 02 70150 951 «subvention aux organismes».

\_\_\_\_\_  
Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION**

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2013-11-291

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par monsieur le conseiller Claude Graveline,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Yves de Bellefeuille, maire

---

Sylvie Beauregard  
directrice générale